



Service de garde Sème Lajoie

FORMULE DE RÉSILIATION DU CONTRAT PAR LE PARENT

Par la présente je confirme que mon enfant ne fréquentera plus le service de garde de l'école Gérin-Lajoie et par le fait même je résilie mon contrat du service de garde.

Dernier jour de fréquentation : _____
Année Mois Jour

Nom de l'enfant : _____

Nom du parent (en caractère d'imprimerie) : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Résiliation du contrat par le parent :
(tiré du guide d'information à la page 3 du volet financier)

Le parent qui désire résilier le contrat doit avertir le service de garde par écrit 10 jours ouvrables avant la date du début de service, inscrit au contrat. Dans ce cas, le parent n'aura aucun frais, ni pénalité à payer.

Si le préavis de 10 jours ouvrables n'est pas respecté, le service de garde a le droit :

- D'exiger la somme due par le parent pour les services fournis avant la résiliation du contrat;
- D'imposer une pénalité de 50,00\$ ou de 10% du prix des services prévus non fournis (la pénalité correspond à la somme la moins élevée).¹

¹ Loi sur la protection du consommateur, article 190 à 196.